

Direction Générale

Affaire suivie par : Marc BOURQUIN et Luce VIDAL

Courriels : marc.bourquin@ars.sante.fr
luce.vidal@ars.sante.fr

Téléphone : 01 44 02 02 61

Madame Nathalie CALONNE

Présidente de l'association Parents en colère ! 77

5 rue de l'ancienne église
77410 PRECY-SUR-MARNE

Paris, le **03 JAN. 2014**

Madame la Présidente,

Par courrier du 1^{er} novembre 2013, vous avez appelé mon attention sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées en Seine-et-Marne pour obtenir une place adaptée en établissement médico-social. Votre courrier faisait suite à votre entretien du 23 septembre 2013 avec Marc Bourquin, Directeur du Pôle médico-social au sein de l'Agence.

Par ailleurs, vous m'informiez de votre volonté de me rencontrer le 12 novembre 2013, à l'occasion de la manifestation que vous souhaitiez organiser devant l'Agence.

Retenu par d'autres engagements, j'ai demandé à Marc Bourquin et à Luce Vidal, ma chef de cabinet, de recevoir la délégation qui se présenterait à l'Agence le dit jour. Vous avez été ainsi reçue, accompagnée de deux autres représentants de l'association Parents en colère ! 77, et de Monsieur le Maire de Fay-les-Nemours.

L'entretien a permis de réaliser un tour d'horizon des difficultés d'admission que peuvent rencontrer les personnes handicapées, et notamment les enfants souffrant d'autisme ou d'infirmité motrice cérébrale (IMC). Vous avez notamment évoqué les refus de prise en charge dans certains établissements.

Vous avez fait part de votre incompréhension liée au fait que l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France n'a pas prévu de créer de places en établissements dans le département de la Seine-et-Marne. Vous regrettez que l'Agence n'agisse pas davantage auprès des gestionnaires d'établissements pour améliorer la prise en charge de personnes accueillies. Par ailleurs, l'association Parents en colère ! 77 dénonce l'absence de véritable dialogue au sein des établissements ; les conseils de la vie sociale ne joueraient pas pleinement leur rôle.

Vous souhaitez un plan massif de création de places en Ile-de-France, en particulier dans le département de la Seine-et-Marne. Vous proposez la création de structures souples de type accueil de jour dans le domaine de l'autisme, qui utiliseraient des approches dites comportementales. Vous pointez les difficultés des familles pour bénéficier d'une prise en charge par des orthophonistes, faute de professionnels suffisamment nombreux et formés à la prise en charge de l'autisme.

Comme mes collaborateurs vous l'ont indiqué, l'action de l'Agence est guidée par une logique d'équité territoriale au sein de la région. Des places sont donc créées prioritairement dans les territoires qui connaissent les taux d'équipements les plus bas.

En Ile-de-France, les taux d'équipement les plus bas concernent la Seine-Saint-Denis, Paris et le Val-de-Marne.

Il est important de noter que le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie, le PRIAC, qui est l'outil de programmation régionale et pluriannuel qui organise l'adaptation et l'évolution de l'offre régionale de prise en charge et d'accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées dépendantes, a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des partenaires de la région, notamment avec les associations du secteur du handicap. Il est partie intégrante du Projet régional de santé (PRS) 2013-2017.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le volume de ressources attribuées au secteur du handicap dépend de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM), voté chaque année par le Parlement.

La région Ile-de-France, il est vrai sous-équipée, bénéficie sur la période 2012-2016 de 74 millions d'euros de crédits nouveaux, soit 26 % de l'enveloppe nationale, alors qu'elle représente moins de 18 % de la population française. L'effort de rattrapage est donc en cours, même si ce rééquilibrage territorial exige plusieurs années pour être effectif.

S'agissant de la création de places en Seine-et-Marne, vous avez échangé sur le projet de création d'un accueil de jour pour personnes autistes à Fay-les-Nemours, projet qui est soutenu par le Maire de la commune. Ce projet a retenu toute mon attention ; il a vocation à prendre sa place dans la mise en œuvre du troisième plan autisme annoncé pour 2014. Cependant, il devra s'inscrire dans le cadre d'une procédure d'appel à projets. Comme convenu lors de votre entretien, mes équipes tiendront directement informé le maire de Fay-les-Nemours de la possibilité de lancer un appel à projets dans le cadre du plan autisme.


Enfin, je vous confirme qu'en l'état actuel du droit, le Directeur Général d'une Agence Régionale de Santé ne dispose pas du pouvoir d'imposer une prise en charge à un établissement médico-social.

Je suis convaincu qu'au-delà de la nécessaire adaptation de l'offre aux besoins des personnes souffrant de handicap, il est nécessaire de faire évoluer les règles d'admission et de gestion des cas dits complexes. Une réflexion est actuellement en cours au niveau national pour répondre à la détresse des personnes concernées et de leurs familles.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général
De l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Bien à vous,



Claude EVIN